



N. 229 - Septembre 2013

LA CFDT-MAE N'A PAS CHÔMÉ PENDANT

Edito

Cher(e) camarade,

Le mois de septembre sonne la rentrée syndicale, qui a été activement préparée cet été. Après le congrès de Bierville, le nouveau conseil syndical s'est immédiatement mis au travail et les réunions de dialogue social qui se sont déroulées au-delà de la mi-juillet ont permis d'en savoir plus sur plusieurs dossiers (concours Sauvadet, réforme de la PFR, fonction de représentation) et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

Parmi ceux-ci, un sujet nous tient particulièrement à cœur : la création d'un comité technique parisien. En effet, cette instance de dialogue social de proximité, qui existe pour nos collègues nantais, fait défaut à Paris. Nombre de questions spécifiquement parisiennes, comme les affaires immobilières, les déménagements de service, le temps de travail, pourraient y être traitées au lieu d'encombrer l'ordre du jour du comité technique ministériel. D'autres organisations syndicales se sont associées à cette demande et la convocation de ce comité a été fixée au premier octobre.

Les premières semaines de septembre ont également été consacrées à l'accueil de nos nouveaux permanents à Paris et à Nantes, qui seront cette année particulièrement mobilisés pour structurer notre action en faveur des sections de l'étranger et mettre en place des actions de formation syndicale pour les militants.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous, Amitiés syndicales Nathalie Berthy



Comité de rédaction : Nathalie Berthy, Thierry Duboc, Raphaëlle Lijour,

Bruno De Courrèges,

Conception: Rémy Corbeau

CFDT-MAE: 57, bd des Invalides, 75700 Paris Tél. 01.53.69.36.99 - Fax. 01.53.69.37.34

CFDT-MAE: 11, rue de la Maison Blanche, 44035 Nantes

Tél. 02.51.77.25.81 - Fax. 02.51.77.26.21 Mèl : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr Site web : www.cfdt-mae.fr





Sommaire

| Edito | page 1 |
|----------------------------------------|---------|
| Précarité au MAE/Affaires immobilières | page 2 |
| Economie sur la masse salariale | page 2 |
| Reclassement des agents C/Primes | page 3 |
| Budget action sociale | page 3 |
| Temps de travail a l'étranger | page 4 |
| Impót/déclaration des IR | page 4 |
| Fonction de représentation | .page 5 |

4 juillet - Enfin du concret pour la résorption de la précarité au MAE

L'administration a profité d'une réunion de dialogue social, le 4 juillet, pour préciser aux organisations syndicales le calendrier de mise en œuvre des concours réservés pour réduire la précarité.

Une réunion publique a été organisée avec les agents intéressés. Le décret listant les corps éligibles a été publié. Reste à publier, d'ici mi-juillet, l'arrêté d'organisation des recrutements et l'arrêté d'ouverture des places aux concours. Le délai sera trop court pour organiser le concours de secrétaires des affaires en septembre étrangères (15 postes). L'écrit aura donc lieu pendant la deuxième quinzaine de novembre et l'admission en mars 2014. La préparation de l'épreuve écrite est en cours et une préparation à l'oral sera proposée aux admissibles.

Les épreuves de l'examen professionnel pour les attachés des systèmes d'information et de communication (oraux uniquement) se dérouleront mi-novembre pour des nominations au 1er décembre.« Des postes étant vacants dans les catégories A, B et C, on prendra sur les listes complémentaires ».

A la CFDT qui demande si ces examens seront organisés pour solde de tout compte, l'administration indique qu'en fonction du nombre de candidats inscrits et des listes complémentaires, d'autres recrutements pourront être organisés en 2014-2015.

8 juillet - Sites franciliens : le jeu des chaises musicales estivales reprend

Le mouvement brownien se poursuit

Cette fois-ci, non pas en raison de l'installation d'un nième ministre mais parce que les espaces de travail se réduisent plus vite encore que les effectifs du ministère : le MAE doit restituer aux services du Premier ministre les bureaux de l'avenue de Ségur où se trouvait la DCSD. La DIL pensait installer ces 63 agents au rez-de-chaussée du bd des Invalides dans les bureaux libérés par les collègues d'INFODOC mais l'installation de barreaux eût été indispensable. C'est donc la sous-direction PRO/LIT qui s'y installera tandis que les sous-directions PRO/PIC et PRO/PID qui ont fusionné devront se serrer dans des bureaux à 10 m2 par agent.

L'aile des archives enfin rénovée ?

Le Département vient de toucher 24 M€ sur les 69 dus depuis 4 ans par le ministère de l'écologie suite à la cession des bureaux du bd Saint-Germain. La procédure d'appels d'offres va donc pouvoir être engagée. La rénovation sera effective au mieux au printemps 2017. Elle permettra d'améliorer l'installation des 130 agents qui s'y trouvent ainsi que la création de 130 postes de travail supplémentaires. Une partie de ces locaux pourrait demeurer sans fenêtre, l'autorisation pour creuser

n'ayant été accordée que pour le 4ème étage. Ces espaces pourraient abriter des salles de réunion tandis que les locaux équipés de fenêtres deviendraient des bureaux.

Les syndicats déménagent

Les bureaux actuellement occupés par les syndicats sur le site Convention doivent être libérés le 1er août pour faire place aux ambassadeurs thématiques. L'ancienne salle de sport sera aménagée pour créer 7 bureaux de 10 m2 chacun.

Les syndicats déplorent le manque de confidentialité de ces bureaux séparés par des cloisons en verre, ce qui ne permet pas une véritable isolation phonique et risque de décourager les agents de se rendre dans ces permanences. L'administration répond qu'il est impossible d'installer des cloisons différentes de celles existant sur le site mais qu'elle fera poser des moquettes de très bonne qualité...

La CFDT-MAE ne s'oppose pas à ce déménagement, en solidarité avec les services subissant les mêmes désagréments. Elle déplore toutefois de n'être informée que trois semaines avant un déménagement qui intervient en pleine période de congés.

Economies sur la masse salariale : regardons du côté des cabinets ministériels

Courrier du 17 juillet

Monsieur le Directeur général,

Lors des comités techniques ministériels des 15 et 16 mai et du 14 juin 2013, la CFDT-MAE s'est opposée aux mesures de refonte du tableau des vocations ayant pour conséquence de réduire le montant des indemnités de résidence de certains de nos collègues de catégories A et B. Cette mesure a été justifiée par l'administration pour combler le déficit attendu en 2013 sur la masse salariale.

La CFDT-MAE a estimé que d'autres pistes pouvaient être explorées pour générer des économies sur la masse salariale et a proposé que, particulièrement pendant cette période de disette budgétaire, nos nombreux cabinets ministériels soient composés d'agents titulaires du Département et non pas d'agents contractuels, dont les indemnités de chômage pèsent lourd sur les moyens du MAE.

La CFDT-MAE souhaite donc avoir une vision plus précise du coût de nos cabinets et serait reconnaissante à l'administration de bien vouloir lui transmettre les informations suivantes :

- composition actuelle des cabinets : nombre de conseillers, avec la ventilation entre titulaires et contractuels ; autres personnels: secrétaires, chauffeurs, huissiers ;
- coût mensuel des salaires des cabinets (en distinguant titulaires et contractuels) ;
- sorties de cabinet de 2010, 2011 et 2012 : nombre de personnes concernées et coût total.

Veuillez agréez ...

18 juillet - Primes d'administration centrale, l'IEF remplace la PFR mais c'est la même chose

L'administration précise d'emblée que les discussions au niveau national n'ont pas encore complètement abouti.

Feu la PFR mais voici sa sœur jumelle

La réforme reposera sur un décret cadre qui abrogera la PFR, remplacée par l'indemnité d'exercice des fonctions (IEF) si le MAE adhère . Le texte pourrait être présenté au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE) en septembre pour une application au 1er janvier 2014. LIEF permettrait de couvrir toutes les filières, technique, administrative et sociale. Cette indemnité serait composée d'une part principale liée au grade et d'un complément annuel dont la part serait variable et liée au mérite [comme la PFR, ndr]. Le système serait plus encadré (sic) et présenterait l'avantage de prendre considération en l'ancienneté.

Le nombre d'IEF au taux majoré par ministère serait fixé au niveau interministériel. 3 ou 4 taux coexisteraient pour les agents de catégorie A, 2 taux en B [comme la PFR] et un en catégorie C [comme ce qui était prévu pour la PFR des adjoints de chancellerie, ndr]. On aboutirait donc à un barème par grade mais aussi par fonction [comme la PFR, ndr]. L'avantage de cette réforme, selon l'administration, consisterait en l'augmentation des plafonds de primes pour le MAE : jusqu'à 13.500 € pour les adjoints principaux et 11.100 € pour les adjoints.../...

... et toujours le « mérite » !

S'agissant du « complément annuel » [il s'agit en fait de la part au mérite, vestige de la ... PFR, ndr), les plafonds seront alignés vers le haut. Le MAE souhaite maintenir le taux actuel pour les agents de catégorie C, bien que la part au mérite dans la rémunération globale soit moins importante proportionnellement que pour les autres agents.

Mais la complexité des primes dans les corps techniques risque de rendre l'exercice compliqué. Il faudra également prendre en compte la nouvelle bonification indiciaire des agents de catégorie C(40 % des effectifs d'administration centrale), dont on ne sait pas si elle sera maintenue. Ce chantier sera mené à coût nul et se combinera avec la refonte des grilles indiciaires des C.

L'administration prévient que l'adhésion à l'IEF n'apportera dans l'immédiat aucun gain pour les agents mais fournira "plus de marges de manœuvre pour la suite" [son de cloche déjà entendu lors de la mise en place de la PFR].

La CFDT estime que ce projet est décevant. Nous réclamions la suppression de la part « résultats » de la PFR, source d'arbitraire. Pas encore écrasée, elle est réinstaurée presque à l'identique dans l'IEF. La rémunération au mérite, contre laquelle nous nous battons, a donc de beaux jours devant elle. Le passage à l'IEF ne permettra même pas un coup de pouce indemnitaire aux agents de catégorie C. La différence entre la PFR et l'IEF, comme la différence entre la RGPP et la MAP, ne se voit pas à l'oeil nu...

La CFDT estime que ce projet est décevant. Nous réclamions la suppression de la part « résultats » de la PFR, source d'arbitraire. Pas encore écrasée, elle est réinstaurée presque à l'identique dans l'IEF. La rémunération au mérite, contre laquelle nous nous battons, a donc de beaux jours devant elle. Le passage à l'IEF ne permettra même pas un coup de pouce indemnitaire aux agents de catégorie C. La différence entre la PFR et l'IEF, comme la différence entre la RGPP et la MAP, ne se voit pas à l'oeil nu...

Communiqué FO, CFDT...

Braquage sur l'action sociale des agents de l'Etat

Après un premier coup de lame en 2013, l'annonce de la réduction drastique de 20 millions d'euros sur le budget de l'action sociale pour 2014, est inacceptable.

Inédit, le gouvernement prend le parti d'accentuer la dégradation des conditions de vie de ses agents en leur ôtant des prestations sociales.

Contrairement aux idées trop souvent véhiculées, les agents de la fonction publique comme les salariés du privé subissent une baisse importante de leur pouvoir d'achat.

Toutes les catégories professionnelles sont touchées, le niveau de recrutement pour être cadre dans la fonction publique de l'Etat est seulement à 12% au dessus du SMIC et la grande majorité des personnels en bas de la grille est recrutée à un niveau de rémunération inférieur à celui-ci.

Les organisations syndicales dans l'unité la plus totale condamnent et refusent ces mesures.

Elles ont donc différé la tenue de la réunion du Comité Interministériel d'Action Sociale du 4 juillet.

Elles exigent du Premier Ministre et du Ministre du Budget qu'ils revoient l'enveloppe des crédits prévus pour 2014 à la hauteur des besoins des agents.

Paris, le 5 juillet 2013

12 juillet - Démarrage de l'expérimentation sur le temps de travail à l'étranger



La DRH a adressé le 12 juillet un télégramme aux chefs des postes volontaires - Alger, Bruxelles RP, Canberra, Djibouti, Genève DFRA et consulat général, Montevideo, Ottawa et le réseau consulaire au Canada, CG Rabat, Vienne DFRA et Vilnius - précisant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation, conformes aux conclusions du groupe de travail administration-syndicats.

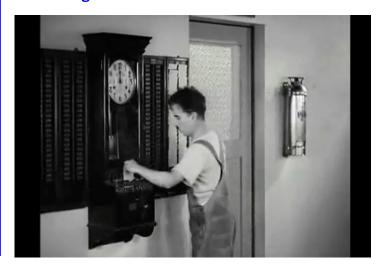
Les permanences et astreintes enfin encadrées L'expérimentation porte sur les heures de travail effectuées pendant les permanences et interventions la nuit entre 22 h et 7 h, les week-end et jours fériés ainsi que pendant les permanences régulièrement programmées. Le temps de trajet pour se rendre sur le lieu de l'intervention est inclus dans le décompte des heures d'intervention. Les activités de représentation sont exclues et, en période de crise, le dispositif sera suspendu.

Les récupérations interviendront sur déclaration de l'agent, après validation par le chef du SCG ou le numéro 2 du poste, dans les limites mensuelles suivantes : pour les agents de catégorie C, récupération d'une demi-journée au-delà de 8 h et d'une journée au-delà de 16 h ; pour les agents de catégorie B et A, une demi-journée de récupération au-delà de 10 h et une journée au-delà de 20 h. La récupération maximale est de deux jours par bimestre à prendre sur le bimestre suivant, comme pour les récupérations d'horaires variables à l'administration centrale.

Enfin une mesure du temps de travail effectif en

Comme l'avait revendiqué la CFDT, l'expérimentation comprend un décompte complet des heures travaillées par un échantillon d'agents de catégorie B et C, composé des chefs de chancellerie, des secrétaires de chef de poste et des agents ressources. L'expérimentation durera six mois, à l'issue desquels les postes expérimentateurs dresseront un bilan reflétant le volume des heures déclarées par catégorie d'agents, le nombre de jours de récupération générés et le nombre de jours de récupération pris par les agents. Ce bilan permettra d'évaluer le dispositif, d'en débattre au comité technique ministériel et d'envisager éventuellement son extension ou sa généralisation.

L'expérimentation ne dispensera pas d'une réflexion globale



La CFDT, qui s'est retrouvée seule à défendre le principe de cette expérimentation, apprécie que la question du temps de travail à l'étranger soit enfin prise en compte sérieusement, après 10 ans de procrastination de notre administration. Nous attendons maintenant que la DRH tienne sa promesse et adresse un télégramme circulaire aux postes non-expérimentateurs pour rappeler les bonnes pratiques : préférer les astreintes aux permanences, abandonner les permanences inutiles du samedi matin, rappeler les normes sur l'amplitude horaire (OIT, directive communautaire, lois et règlements français). Il reste à traiter la question du temps de travail des recrutés locaux – notamment les personnels des résidences et les conducteurs automobiles -, le droit local ne pouvant tenir lieu de réponse uniforme.

Alerte sur la déclaration des IR (réunion du 20 août)



De nombreux collègues nous ont contactés au sujet de la déclaration des revenus au titre de 2012, s'étonnant que l'indemnité de résidence soit intégrée au « revenu fiscal de référence ».

Cette mesure pénalise les agents de retour de poste, particulièrement ceux qui ont des enfants. Avec un revenu fiscal de référence comprenant les IR, le quotient familial est impacté, l'accès au logement social et les prestations sociales deviennent difficilement accessibles pendant deux ans et les tarifs les plus élevés sont appliqués pour les crèches, les garderies, la restauration scolaire...

L'administration nous a indiqué ne pas avoir été avertie de cette nouvelle disposition et avoir saisi la Direction Générale des Finances Publiques pour avoir des explications...

15 juillet - Fonction de représentation : exercice mondain ou influence politique ?

Le DGA, à la demande du ministre, a confié à Thierry Borja de Mozota une mission sur la fonction de représentation dans le réseau du MAE. Celui-ci indique que la fonction de représentation est une des quatre grandes missions des chefs de mission diplomatique, les trois autres étant la négociation, la communication et la gestion. La fonction de représentation devrait être la plus importante car la mission de l'ambassadeur est de représenter le chef de l'Etat et plus généralement les intérêts de la France. Or cette fonction est négligée et considérée trop souvent comme une « tâche mondaine ». Hormis quelques passages dans le Guide de déontologie, il existe peu de règles en la matière et le Mémento du chef de poste est muet sur le sujet. Il s'agit donc d'instaurer un code de bonne conduite - 8 pages dans le Mémento - qui vaudra pour le MAE mais qui sera communiqué aux autres ministères. A la CGT qui demande si le but de cette mission est de diminuer les effectifs, il est répondu qu'il s'agit plutôt d'un travail de clarification et que dans certaines résidences il faudrait plutôt créer des emplois.

Il faudra répondre aux observations ou critiques suivantes :

La fonction de représentation est assimilée faussement à un exercice mondain

Trop de chefs de poste aiment bien frayer avec la « bonne société ». Il faut les inciter à voir les gens sur le terrain, « moins de mondanités et plus de persuasion », en direction notamment des personnalités culturelles, des syndicalistes, des journalistes, des assistants parlementaires...

A la question de la CFDT pour savoir où l'on doit placer le curseur entre trop et pas assez de mondanités, M. de Mozota répond qu'il n'est pas nécessaire que nos ambassadeurs se rendent à toutes les fêtes nationales. Il faut honorer nos amis et nos alliés « sinon on se fait représenter », rencontrer toutes les catégories et pas seulement les « chers collègues » ou les « grappes de mondains ».

Concrètement un tableau de bord rendra compte, catégorie par catégorie socioprofessionnelle, des gens qui sont reçus. Il existe des écarts phénoménaux en termes de nombre d'invités chaque année dans des pays de dimension comparable (20 fois plus d'invités au Japon qu'en Corée, même constat entre le Chili et l'Argentine).

Le 14 juillet est vécu souvent comme un casse-tête qui coûte cher. Les partenariats avec le privé ayant leurs limites, l'on pourrait se limiter aux représentants élus et nommés des Français de l'étranger, à une partie du secteur culturel qui est notre outil de rayonnement et aux autorités locales. Il s'agit d'un exercice politique et nous n'avons pas les moyens d'attirer tous les mondains et les pique-assiettes.



Une utilisation trop privative des résidences et des véhicules de fonctions

L'Inspection a déjà souligné des fragilités (sic) telles que des véhicules de fonction devenus véhicules privés, des chauffeurs et du personnel de résidence corvéables à merci sur des tâches qui ne concernent pas la fonction de représentation.

Les syndicats demandent que les week-ends soient sanctuarisés dans les résidences. Sauf évènement exceptionnel, l'ambassadeur et sa famille peuvent se préparer eux-mêmes leur petit déjeuner et leurs repas dominicaux. CGT et CFDT évoquent le télégramme circulaire adressé le 18 novembre 2004 par le secrétaire général au sujet du « comportement des chefs de poste et de leurs conjoints à l'égard du personnel de recrutement local », qui rappelait notamment la considération dont doivent bénéficier personnels de la résidence de la part de leur employeur et le nécessaire respect de la durée hebdomadaire de travail.

Le corps préfectoral est beaucoup plus rigoureux. Le préfet dispose de son réfrigérateur privé et d'un livret de bord. Il sera rappelé que le chef de poste - sauf conditions de sécurité particulières - doit disposer d'un véhicule personnel et d'un chauffeur personnel pour ses déplacements privés et, le cas échéant, ceux des membres de sa famille.

Manque de transparence et gestion trop empirique

Les recrutements et les carrières des recrutés locaux des résidences sont flous, avec des cas de népotisme, des cooptations locales... La CFDT rappelle qu'il appartient aux commissions consultatives locales (CCL) d'émettre un avis sur ces questions. M. de Mozota souligne, exemples à l'appui, que le recours à l'externalisation, préconisé pendant longtemps par le Département (extras en cuisine, pour le service ou encore pour le jardinage et le gardiennage) n'est pas satisfaisant au niveau sécuritaire.

Les participants à la réunion conviennent que les RL des résidences doivent avoir davantage accès à la formation (hôtel du ministre, écoles hôtelières). Il est anormal que les frais de séjour restent à leur charge alors que les collègues expatriés sont en mission ou en appel par ordre quand ils viennent en formation à Paris ou à Nantes.

Dans une vingtaine de postes, des comptes dédiés et seront gérés non pas par la secrétaire du chef de poste ou par le conjoint du chef de poste mais par l'intendant ou le chef de service commun de gestion.

Les forfaits de remboursements des repas et réceptions sont souvent trop élevés. Le remboursement aux frais réels serait préférable mais l'on se heurte, dans certains pays, à une difficulté pour obtenir des justificatifs comptables. Les syndicats rappellent que dans certains pays les frais de bouche du personnel remboursés au chef de poste - survivance coloniale ! - ne sont pas toujours justifiés.

La gestion des caves pourrait être centralisée car trop de chefs de poste se désintéressent de cette question et commettent parfois des fautes de goût.

A la CFDT qui pose la question du rôle des conjoints des chefs de poste, M. de Mozota répond que 30 % des ambassadeurs ont un conjoint habitant sur place en permanence. Il signale, à notre grand étonnement, que ceux-ci peuvent utiliser une partie des frais de réception sous le contrôle du chef de poste! Il estime qu'il faut inciter ces conjoints à participer à des colloques avec des ONG, dans les domaines éducatif et social. Protestations de l'ASAM, de la CFDT et de la CGT: il ne faut pas instituer une fonction qu'aucun texte ne prévoit et veiller à ce que les conjoints de chef de poste n'empiètent pas sur la gestion du poste et du personnel.

Absence de représentation des autres chefs de service

M. de Mozota indique que les responsables des autres services déconcentrés de l'Etat exercent souvent mal leur fonction de représentation alors qu'ils disposent eux aussi de crédits à cet effet. Les réunions de service sont trop souvent l'occasion pour les chefs de service de demander à l'ambassadeur de recevoir untel ou untel. La question du rôle et de la participation du n°2 et des autres collaborateurs du Département est également posée.

Les syndicats n'ont pas été déçus par cette réunion où des questions jamais traitées auparavant ont pu être discutées sans faux-semblant. Nous attendons maintenant que le rapport clarifie le sort des personnels des résidences et des chauffeurs des chefs de poste (transparence des recrutements et des avancements, évaluation annuelle, temps de travail, logement), la gestion des frais de réception et le rôle des conjoints de chef de poste.

